

La FGTB est le syndicat rouge, le syndicat le plus combatif de Belgique. Nous défendons les travailleurs et leur apportons aide et conseil. Nous comptons plus d'un million et demi de membres et défendons tous les travailleurs, les femmes et les hommes, indépendamment de leur origine, de leur conviction philosophique ou religieuse. Nos priorités : plus de justice, plus d'égalité et plus de solidarité. Personne n'est oublié.

Notre force ? Nos membres, nos militants et nos délégués. Notre connaissance du terrain et du monde du travail, notre capacité de négociation, notre volonté de trouver des solutions et notre disposition à mener des actions.

**Nous renforçons les travailleurs. Lors des élections sociales, c'est vous qui pouvez nous renforcer.**

### **Vous souhaitez plus d'informations ? Vous vous lancez ?**

Contactez le délégué de votre entreprise. En l'absence de délégué FGTB au sein de votre entreprise, contactez-nous :

- via [www.fgtb2020.be](http://www.fgtb2020.be)
- via e-mail à [elecsoc@fgtb.be](mailto:elecsoc@fgtb.be)
- ou en renvoyant le **coupon-réponse** ci-joint

# AVANÇONS ENSEMBLE

#ELECTIONSSOCIALES  
#FGTB2020

**FGTB**

   **syndicatFGTB**

Editeur responsable : Robert Vertenuell © janvier 2020

### **Avançons ensemble ! Vous souhaitez nous rejoindre ?**

Je souhaite me porter candidat pour

- le CPPT       le CE

Je souhaite des informations supplémentaires, sans engagement

Je souhaite que la FGTB me contacte

► Mes coordonnées

▪ Nom et prénom: .....

▪ Date de naissance: .....

▪ Fonction

- Ouvri(ère)er     Employé(e)     Cadre

▪ Tél: .....

▪ E-mail: .....

▪ Adresse privée: .....

▪ Entreprise dans laquelle je travaille: .....

### **Renvoyer le coupon-réponse...**

Par courrier ordinaire dans une enveloppe fermée adressée à **Cellule Elections sociales FGTB  
Rue Haute 42, 1000 Bruxelles**

par e-mail à [elecsoc@fgtb.be](mailto:elecsoc@fgtb.be)



ÉLECTIONS SOCIALES 2020



## **DEVENEZ CANDIDAT(E)!**

WWW.FGTB2020.BE

**Marre de rester sur la touche ? Vous souhaitez aller de l'avant ? Venez renforcer l'équipe de la FGTB ! Les élections sociales se tiendront du 11 au 24 mai 2020. Nous recherchons des femmes et des hommes enthousiastes et fort(e)s qui veulent avancer avec leurs collègues.**

Tous les 4 ans, dans les entreprises comptant au moins 50 travailleurs, vous élisez vos représentant(e)s. Dans le secteur privé, ces personnes sont actives au sein du Comité de Prévention et de Protection au Travail (si votre entreprise compte au moins 50 travailleurs) et du Conseil d'entreprise (si au moins 100 travailleurs). Ce sont les élections sociales.

Les personnes élues deviennent délégué(e)s. Elles vous représentent, vous et vos collègues, et disposent d'une voix importante au sein de l'organisation. Elles discutent ou essaient de fixer des accords avec l'employeur sur vos conditions de vie au travail, vos conditions de rémunération et de travail.

## Ca vous tente ? Devenez candidat(e) !

Tout(e) travailleur/travailleuse et stagiaire avec 6 mois d'ancienneté sans interruption, ou 9 mois avec interruption, en mai 2020 peut être candidat(e). Les intérimaires ne peuvent pas se présenter mais ont toutefois, à certaines conditions et pour la première fois, le droit de voter sur leur lieu d'occupation. Le personnel dirigeant, les conseillers en prévention ou les personnes de confiance ne peuvent pas être candidats. Les candidats doivent avoir entre 18 et 65 ans. Dans certaines entreprises, il existe également un collège électoral des jeunes pour les candidats entre 16 et 25 ans.

## Vous pouvez être candidat(e) FGTB

pour le **comité de prévention et de protection au travail** (CPPT)

Au CPPT, vous pouvez :

- Examiner, avec vos collègues, les problèmes qui se posent à ce niveau, ainsi que les plaintes du personnel en matière de sécurité et de santé ;

- Mener des discussions avec l'employeur sur la pression du travail et le rythme de travail, la prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et des maladies en général, les vêtements et instruments de travail adéquats, la sécurité sur le lieu de travail, les nuisances sonores, le stress ou le burn-out ;
- Examiner comment informer les nouveaux collègues des risques qu'implique leur travail ou aider les travailleurs qui reprennent le travail après une maladie de longue durée ...

## ou pour le conseil d'entreprise (CE)

au CE, vous pouvez :

- Participer aux décisions concernant le règlement de travail, les congés annuels, les jours fériés, la gestion de la caisse sociale, les critères de licenciement en cas de restructurations, un plan de transport ou une indemnité vélo, la nomination du réviseur d'entreprise...
- Formuler des propositions concernant la politique d'emploi et la politique salariale, les conditions de travail, l'accueil des nouveaux travailleurs, les plans de formation, le télétravail, le respect de la vie privée au travail, les alternatives en cas de restructurations, le travail de nuit, la digitalisation, les économies d'énergie... ou dénoncer certaines choses comme des contrats d'un jour ;
- Demander des informations sur la situation financière de votre entreprise et en informer vos collègues ;
- Vérifier ce que fait l'employeur pour garantir la durabilité de l'entreprise et quelles sont ses intentions en matière d'emploi.

## Qu'est-ce que je risque ? Suis-je protégé ?

En tant que délégué(e), vous prenez des risques pour aider vos collègues. Vous êtes susceptible d'exprimer des critiques envers votre patron, sur la façon de travailler au sein de l'entreprise, ou encore d'assister un(e) collègue pendant vos heures de travail. Dans tous les cas, restez néanmoins poli et respectueux.

En devenant candidat(e) pour les élections sociales, vous serez dès lors protégé(e) contre le licenciement. Important : cette protection ne débute toutefois que 4 mois avant les élections sociales, entre le 12 et le 25 janvier 2020. N'informez donc pas votre patron de votre candidature avant le 25 janvier 2020.

Votre patron ne peut pas vous discriminer parce que vous êtes candidat(e). Il ne peut pas vous mettre sous pression, ni vous refuser une augmentation ou une promotion, ni encore vous traiter différemment de vos collègues pour cette raison.

## Avançons ensemble !

**Envie de vous battre pour vos collègues ? Marre des injustices ? Négocier ne vous fait pas peur ? Dans ce cas, n'hésitez plus !**

Chacun veut que les patrons soient attentifs à la santé et à la sécurité, que les salaires soient bons et les horaires de travail respectés, ou encore que le rythme de travail soit humain...

Chacun sait également que les droits des travailleurs (à des vêtements de travail corrects, à des congés et à des horaires de travail faisables...) doivent être respectés...

Mais dans les faits, tout n'est pas toujours aussi simple. C'est pourquoi nous avons besoin des délégué(e)s. Pour informer les collègues, les conseiller et les défendre. Pour se battre pour leurs droits. Pour avancer tous ensemble.

Envie de nous rejoindre ? N'hésitez plus, présentez votre candidature et rejoignez l'équipe de la FGTB !

## Ensemble, nous avancerons pour :

- **des qualijob : des emplois avec de bons salaires et des horaires de travail faisables,**
- **des statuts forts et des contrats solides,**
- **des conditions de travail sûres et saines.**

## Ensemble

Devenir délégué(e), c'est accepter un certain nombre de responsabilités, mais **vous ne serez jamais seul(e) !** Vous ferez partie d'une équipe, où les syndicalistes expérimentés aident les débutants. Si tous les membres de l'équipe sont des débutants ou si vous êtes le(la) seul(e) candidat(e) FGTB, vous pourrez toujours vous tourner vers le syndicat. Votre centrale professionnelle FGTB connaît toutes les particularités de votre secteur. Elle vous fournira les formations nécessaires et vous mettra en contact avec des délégués d'autres entreprises pour des échanges d'expériences, et pour apprendre les uns des autres. Sans oublier notre service formation et sa formation syndicale qui vous apprendra les ficelles du métier syndical, vous fera découvrir le fonctionnement du CPPT ou du CE, la législation sociale ou les techniques de négociation.